



LE CONSEIL D'ETAT A RENDU SA DECISION

Concernant le CP Alençon-Condé sur Sarthe

Toutefois, une phrase nous interpelle. Le président de l'OIP, Matthieu Quinquis, se félicite d'une décision qui « donne du crédit à la parole des personnes détenues concernées ». Très bien. Mais une question demeure : **qui donne du crédit à la parole des surveillants ?** (Pour rappel, soumis à assermentation)

Depuis des mois, nos collègues sont montrés du doigt, accusés, soupçonnés et stigmatisés. Comme si la parole des détenus devait systématiquement être considérée comme crédible, tandis que celle des personnels serait systématiquement mise en doute. **Le bureau local Force Ouvrière JUSTICE dit stop à cette vision caricaturale !** Un témoignage doit être entendu, mais il doit également être vérifié. Une accusation doit être examinée, mais elle ne doit jamais devenir une condamnation médiatique.

Le Conseil d'État n'a pas condamné collectivement les personnels de Condé-sur-Sarthe et n'a pas établi la réalité de l'ensemble des faits dénoncés. Il a rappelé les obligations de l'administration en matière de déontologie. **Alors cessons les raccourcis et les amalgames !** Nos collègues exercent dans un établissement accueillant certains des détenus les plus dangereux du pays. Ils prennent quotidiennement des risques et subissent insultes, menaces, agressions et pression permanente. Malgré cela, ils continuent à tenir leur poste et à assurer leur mission.

Et qui défend les surveillants lorsque certains se permettent de les traiter publiquement d'« ordures » ? **Le bureau local Force Ouvrière JUSTICE n'oublie pas les propos tenus par Dominique Simonnot dans C à vous.** On exige des surveillants respect, maîtrise et professionnalisme. Ceux qui prétendent défendre les droits et la dignité devraient commencer par appliquer ces mêmes principes aux personnels pénitentiaires. **La dignité ne peut pas être à géométrie variable.**

La parole d'un détenu doit être entendue. **Celle d'un surveillant aussi.** Les droits des personnes détenues doivent être respectés, tout comme les droits et la dignité des personnels. FO JUSTICE ne réclame aucune impunité : **nous réclamons l'équité.** Un agent fautif doit répondre de ses actes, mais un agent injustement accusé doit également être défendu.

ASSEZ DE LA PRÉSUMPTION DE CULPABILITÉ CONTRE NOS COLLÈGUES ! À Condé-sur-Sarthe, les personnels ne sont pas le problème. **Ils sont aussi une partie de la solution.**

